

COMMUNE DE VARS
Département des Hautes-Alpes

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/11/2010
Publication : 04/11/2010

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 OCTOBRE 2010

DATE DE LA CONVOCATION	19 octobre 2010
DATE D'AFFICHAGE	20 octobre 2010
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	14
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS	9
NOMBRE DE CONSEILLERS ABSENTS	5
- AYANT DONNÉ POUVOIR	2
- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR	3

Le **JEUDI VINGT HUIT OCTOBRE** Deux mille Dix à 20 Heures le **CONSEIL MUNICIPAL** de la Commune de **VARS**, dûment convoqué par M. le Maire, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal à la Mairie, sous la présidence de M. Pierre **EYMEOUD**, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS (9): MM. Dominique **AUZENDE**, Guy **BENOIT**, Norbert **COSTE**, Ernest **DAVID**, Pierre **EYMEOUD**, Dominique **LAUDRE**, Noël **RIBET**, Christophe **RISOUL**, Jean-Marc **RISOUL**

ÉTAIENT ABSENTS et EXCUSÉS (5):

- **AYANT DONNÉ POUVOIR (2)** : M. Jean Pierre **BOULET** ayant donné procuration à M. Christophe **RISOUL**, M. Claude **FERRY** ayant donné procuration à M. Dominique **AUZENDE**.
- **N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR (3)** : MM. Gérard **BONNABEL**, Bruno **LAKHDAR**, Alain **MARTIN**

NOMBRE DE VOTANTS: 11

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: M. Dominique **AUZENDE**

OBJET: règlement de fonctionnement des Salles communales de la Maison des Associations - Conventions de mises à disposition des salles.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que l'ouverture de la maison des associations nécessite la mise en place d'un règlement de fonctionnement des salles communales, ainsi que la création d'un formulaire de réservation et la mise en place de deux conventions types pour l'utilisation des salles communales par les associations ou un particulier.

Les points à valider sont les suivants :

- Règlement intérieur des salles communales
- Dans le cadre du règlement définir le montant de la caution
- Formulaire de réservation
- Conventions d'occupation d'une salle communale :
 - Convention d'occupation ponctuelle
 - Convention de mise à disposition régulière

Le règlement de fonctionnement, le formulaire de réservation et les conventions d'occupation sont mis à disposition de l'assemblée délibérante pour examen.

A cette fin, le Conseil Municipal doit être en mesure de :

- approuver les conventions soumises par Monsieur le Maire
- autoriser Le Maire à signer les conventions.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet de règlement intérieur
- Fixe le montant de la caution à 400 euros avec 1 abstention (M. Jean Pierre BOULET par procuration)
- Approuve le formulaire de réservation
- Approuve la convention d'occupation ponctuelle
- Approuve la convention de mise à disposition régulière
- Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Pierre EYMEOD

